Régie du bâtiment Québec

DATE DU DÉBUT DE L'ÉVALUATION :

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation (1.4)

Nom du candidat : _____

NDI : _____

DES MODIFICATIONS AU CONTENU PEUVENT ÊTRE APPORTÉES EN TOUT TEMPS

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
GESTION DE LA PRÉVENTION				
Lire et interpréter la documentation contractuelle	Identifier dans la documentation contractuelle les exigences particulières relatives à la santé et à la sécurité du travail			
Connaître la structure et le fonctionnement du régime de santé et sécurité du travail au Québec	Identifier les principaux intervenants en SST au Québec ainsi que leurs champs d'intervention (CSST y compris les inspecteurs, Régies régionales de santé, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ASP construction, Associations patronales, associations représentatives de travailleurs, etc.)			
Connaître la législation et la réglementation encadrant la prévention	Se référer notamment aux articles 1457, 1458, 1463, 1464 et 2087 du Code civil du Québec afin de vérifier le fondement juridique des responsabilités d'un employeur à l'égard de ses travailleurs (diligence raisonnable vs travailleurs).			
	Expliquer le champ d'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) (ci-après la LSST) et du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1, r.19.01) (art. 2)			
	Expliquer le contenu des articles 7, 50, 51, 58, 62, 62.1, 180 et 198 à 203 de la LSST			
Connaître les différents intervenants et acteurs présents sur le chantier de construction	Expliquer les obligations du maître d'œuvre d'un chantier de construction (avis d'ouverture et de fermeture, déclaration des travaux à risque, attestation de conformité, etc.)			
	Nommer les conditions nécessaires pour qu'un agent de sécurité soit requis sur le chantier de construction			
	Expliquer le rôle et les responsabilités d'un agent de sécurité			
	Expliquer le rôle et les pouvoirs de l'inspecteur de la CSST			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																															
		FORMATION								EXPÉRIENCE DE TRAVAIL												ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES											
Être responsable en regard de la prévention sur le chantier de construction	Implanter des méthodes de travail sécuritaires sur le chantier de construction																																
	Implanter une structure en santé et sécurité du travail sur le chantier de construction																																
	Choisir les ressources (sous-traitants, fournisseurs et agent de sécurité s'il y a lieu) en fonction des exigences en santé et sécurité du travail																																
Délimiter le chantier de construction et identifier le maître d'œuvre	Expliquer les critères sur lesquels les tribunaux se sont basés pour délimiter un chantier de construction et identifier le maître d'œuvre (lieu du chantier, durée du chantier et finalité de l'œuvre)																																
	Expliquer comment se délimite un chantier de construction																																
	Expliquer la distinction entre « un » chantier de construction et « plusieurs » chantiers de construction																																
Identifier les risques pour la santé et pour la sécurité associés aux différents types de travaux spécifiques aux travaux de construction qui concernent les routes et les voies publiques, les égouts, les aqueducs, les pipelines, les ouvrages ferroviaires et les tunnels et les mesures nécessaires pour y faire face	Identifier les chantiers de construction qui présentent un risque élevé (amiante, excavation, tranchées, souterrain, milieu hyperbare, démolition, etc.)																																
	Identifier les risques associés aux travaux de creusement, d'excavation et de tranchée (services publics, construction voisine, stabilité des parois, puits, pieux et palplanches, etc.) ainsi que les mesures à prendre pour les gérer																																
	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, pour l'hygiène et la santé (SIMDUT) (environnement, climat, matières dangereuses, eaux usées, etc.)																																
	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, concernant les travaux de forage y incluant la manutention et l'usage des explosifs																																

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
Identifier les risques pour la santé et pour la sécurité associés aux différents types de travaux spécifiques aux travaux de construction qui concernent les routes et les voies publiques, les égouts, les aqueducs, les pipelines, les ouvrages ferroviaires et les tunnels et les mesures nécessaires pour y faire face (suite)	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, concernant le déplacement et l'usage de la machinerie lourde (travaux d'excavation, de remblais, d'épandage de béton, de scarification de chaussées, d'asphaltage, etc.)			
	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, concernant la circulation sur le chantier, la protection contre l'incendie, les mesures d'urgences, etc.			
	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, concernant le déplacement et le levage de charges lourdes			
	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, concernant les chantiers souterrains			
	Identifier les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer, concernant les travaux sur les chemins ouverts à la circulation			
Planifier les activités de gestion de la santé et de la sécurité sur le chantier en intégrant la prévention aux lieux, aux équipements, au matériel et aux modes opératoires	Élaborer un programme de prévention adapté aux activités propres au chantier de construction (selon le secteur d'activité)			
	Déterminer à l'avance les modalités et les échéanciers de mise en œuvre des mesures de prévention auxquelles le maître d'œuvre et les employeurs sont tenus			
	Établir un plan d'urgence			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
Gérer les activités liées à la santé sécurité sur le chantier de construction	Mettre en place des mesures de prévention appropriées aux risques identifiés			
	Choisir des équipements appropriés en fonction des risques			
	Mettre en place un système de gestion des premiers soins et des premiers secours			
	Former un comité de chantier pour la prévention en matière de santé et de sécurité du travail			
	Mettre en place des mécanismes de rétroaction relatifs à la santé et sécurité du travail sur le chantier de construction			
	Coordonner les différents travaux jugés à risque élevé, notamment les travaux simultanés			
Voir à la formation des travailleurs	Organiser une session d'accueil et de formation pour les nouveaux travailleurs en regard de la prévention sur le chantier de construction			
	Organiser des formations d'appoint sur la prévention pour les travailleurs			
	Organiser des rencontres de planification pour la santé et la sécurité du travai sur le chantier de construction avec les travailleurs			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
Surveiller le chantier de construction	Inspecter le matériel, les équipements et les moyens de protection collective et individuelle			
	Vérifier le respect des règles de sécurité et voir à l'application de ces règles			
	Vérifier si les travailleurs portent leurs équipements de protection individuelle et utilisent des méthodes sécuritaires de travail			
	Intervenir et sévir au besoin			
Enquêter sur les incidents, quasi-accidents et accidents survenus sur le chantier de construction et en faire le suivi	Identifier les causes des incidents, quasi-accidents et accidents enquêtés			
	Apporter les correctifs nécessaires suite à un incident, quasi-accident ou accident et en informer les intervenants pour ne plus qu'il se reproduise (correction temporaire et/ou permanente)			
	Tenir un registre d'accidents			
	Déclarer les accidents à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la CSST)			
Améliorer la gestion de la santé et de la sécurité du travail sur le chantier de construction	Faire périodiquement un bilan de la santé et de la sécurité du travail sur le chantier de construction			
	Sur la base du bilan périodique, apporter les correctifs qui s'imposent			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
GESTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION				
Connaître les dispositions générales de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., c. A-3.001) (ci-après la LATMP)	Expliquer le principe de « no-fault » (art. 25 et 26 de la LATMP)			
	Expliquer les conséquences du défaut d'un employeur ou d'un travailleur de se conformer à la LATMP (art. 35 de la LATMP)			
	Expliquer la notion de présomption de lésion professionnelle (art. 28 de la LATMP)			
	Expliquer les mesures prohibées pour l'employeur ainsi que le processus de plainte qui en découle pour le travailleur (art. 32 de la LATMP)			
	Expliquer les droits d'accès au dossier pour l'employeur (art. 37 et 38 de la LATMP)			
	Expliquer les droits d'accès au dossier pour le travailleur (art. 36 de la LATMP)			
	Expliquer les notions de travailleur et d'employeur (art. 2 de la LATMP)			
	Expliquer les exigences de premiers secours (art. 190 et 191 de la LATMP)			
	Expliquer les exigences en terme de registre des accidents (art. 280 de la LATMP)			
Connaître la Commission de la santé et de la sécurité du travail	Expliquer la notion d'assureur public			
	Expliquer les grandes lignes de la « Déclaration de services aux citoyens » de la CSST			
	Expliquer la notion de « gestion du risque » en réparation			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																															
		FORMATION								EXPÉRIENCE DE TRAVAIL												ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES											
Connaître les procédures de réclamation	Définir les notions d' « accident de travail » et de « maladie professionnelle » (art. 2 et annexe 1 de la LATMP)																																
	Expliquer la procédure de réclamation (formulaires à compléter et délais de production) (art. 265 à 270 de la LATMP)																																
	Définir les notions de rechute, récidive et aggravation (art. 2 de la LATMP)																																
Connaître les recours possibles	Expliquer les mécanismes de contestation																																
	Expliquer le fonctionnement de la Commission des lésions professionnelles (art. 349 à 366 de la LATMP)																																
Connaître les règles relatives à l'imputation des coûts	Expliquer les règles relatives à l'imputation des coûts (art. 326 à 329 de la LATMP)																																
Connaître les règles relatives au retour au travail et à la réadaptation	Expliquer l'application du droit de retour au travail (art. 234 et suivants de la LATMP)																																
	Expliquer la notion de travail à durée déterminée (art. 237 de la LATMP)																																
	Expliquer les droits du travailleur de la construction (art. 247 à 251 de la LATMP)																																

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
Connaître les règles relatives au retour au travail et à la réadaptation (suite)	Expliquer la notion d'assignation temporaire (art. 179 et 180 de la LATMP)			
	Expliquer les autres solutions provisoires de retour au travail initiées par l'employeur, par la CSST ou par le médecin traitant (retour progressif, maintien du lien d'emploi, etc.)			
	Expliquer le droit à la réadaptation et l'accès à des mesures de réadaptation (art. 145 et 184 par. 5 de la LATMP)			
	Expliquer les 3 volets à la réadaptation (social, professionnel, physique) (art. 146 de la LATMP)			
	Expliquer les mesures de réadaptation favorisant l'autonomie et le retour au travail (art. 149, 150, 152 et 167 de la LATMP)			
	Expliquer la démarche concentrique de main-d'œuvre (priorité du retour à son emploi chez l'employeur)			
	Expliquer la notion d'emploi convenable et ses critères (solution alternative pour le retour au travail) (art. 2 de la LATMP)			
	Expliquer la notion de protection de gains (indemnité de remplacement du revenu réduite) (art. 49 de la LATMP)			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
Connaître les règles relatives à la fourniture des soins et à la démarche médicale	Expliquer la procédure d'évaluation médicale (choix du médecin qui a charge et de l'établissement de santé, diagnostic, plan de traitement, suivi, consolidation et évaluation des séquelles) (art. 192, 193 et 199 à 203 de la LATMP)			
	Expliquer le fonctionnement de la contestation médicale (le médecin désigné par l'employeur (art. 209 à 212 de la LATMP), le médecin désigné par la CSST (art. 204 de la LATMP), le Bureau d'évaluation médicale (art. 205 et 206 de la LATMP)			
	Expliquer les règles relatives au paiement des frais d'assistance médicale (compte d'établissement de santé, médicaments, traitements de physiothérapie, honoraires du médecin qui a charge et des spécialistes) (art. 188, 189, 194 et 197 de la LATMP)			
Connaître les règles relatives au versement des indemnités	Expliquer les règles concernant le jour de l'événement, les 14 premiers jours, etc. (art. 59, 60, 61 et 62) ainsi que le maximum annuel assurable (art. 66 de la LATMP)			
	Expliquer la notion d'absence pour soins (art. 61 de la LATMP)			
	Expliquer la notion de calcul des retenues à la source (art. 62 de la LATMP)			
	Expliquer la notion d'indemnité de remplacement de revenu			
	le calcul de l'indemnité (art. 63 de la LATMP);			
	le travailleur assujetti au décret de la construction (art. 67 de la LATMP);			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
Connaître les règles relatives au versement des indemnités (suite)	le travail à durée déterminée ou non;			
	le montant de l'indemnité (90 % du revenu net) (art. 45 de la LATMP);			
	la durée du versement (art. 44 et 47 de la LATMP);			
	la fin du droit à l'indemnité (art. 57 de la LATMP).			
	Expliquer les notions d'indemnité pour préjudices corporels (art. 83 et annexe 2 de la LATMP), de barème des préjudices corporels et de calcul de l'indemnité (art. 84 de la LATMP)			
	Expliquer la notion d'indemnité de décès (art. 95 et 96 de la LATMP)			

GESTION DE LA COTISATION

Connaître les régimes de tarification	Expliquer les notions de taux de l'unité, de taux personnalisé et de régime rétrospectif			
Connaître les mutuelles de prévention	Expliquer ce qu'est une mutuelle de prévention			
	Expliquer les objectifs poursuivis par la CSST en créant les mutuelles de prévention			
	Expliquer la démarche accompagnant la création d'une mutuelle de prévention			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	**EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES**			
Connaître les principaux règlements relatifs à la cotisation	Se référer au Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation (L.R.Q., c. A-3.001, r.0.001.1)			
	Se référer au Règlement sur le taux personnalisé (L.R.Q., c. A-3.001, r.5)			
	Se référer au Règlement-cadre concernant les ententes relatives au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (L.R.Q., c. A-3.001, r.0.4.03)			
	Expliquer les règles relatives au calcul de la cotisation			
Connaître les pouvoirs de la CSST face à l'employeur en ce qui concerne la cotisation	Expliquer le contenu de l'art. 316 de la LATMP			
	Expliquer les modalités relatives à l'attestation de conformité			
Connaître la notion d'unité de classification	Expliquer le fonctionnement général de la classification par unité			
	Expliquer les grandes lignes du Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation (L.R.Q., c. A-3.001, r.0.02)			
	Interpréter le formulaire de décision de classification			
	Consulter la Table des taux			
	Consulter le répertoire des unités de classification			

Signature: _____ Date:_____

Régie du bâtiment Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
SOUS-CATÉGORIE: 1.4
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
Entrepreneur en routes et canalisation

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILETÉS MINIMALEMENT REQUISES	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE		
		FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
Connaître les règles relatives à l'inscription et à la déclaration des salaires	Expliquer pourquoi un employeur doit s'inscrire à la CSST			
	Expliquer la notion de protection personnelle			
	Fournir une estimation des salaires prévus et des salaires versés à ses travailleurs pour les années visées par sa déclaration			

Informations supplémentaires:

Signature: _____ Date:_____